

Le 1^{er} septembre 2021

+ Fortes unies

INFO-FSQ

LA VACCINATION OBLIGATOIRE – Où en est le MSSS!

Bonjour à toutes et à tous!

En suivi du dernier Info-Négo, plusieurs d'entre vous nous interpellent. Cet «Info-FSQ» fait le point sur l'état du dossier et des perspectives.

En tout premier lieu, je vous invite à prendre connaissance du communiqué de presse de la CSQ (: <https://www.lacsq.org/actualite/vaccination-obligatoire-pour-le-personnel-de-la-sante/>), de l'avis présenté à la Commission de la santé et des services sociaux (<https://www.lacsq.org/wp-content/uploads/2021/08/Avis-CSQ-sur-la-vaccination-obligatoire-version-finale.pdf>) ainsi que de l'extrait audio de la présentation de la CSQ lors des audiences en Commission parlementaire (<http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/archives-parlementaires/travaux-commissions/AudioVideo-91021.html>.)

Vous pouvez également consulter ces documents sur le site web de la FSQ (fsq.lacsq.org/).

Bien évidemment, nous recommandons aux membres de se faire vacciner dans le contexte de la pandémie. Cependant, nous n'avons jamais appuyé ni revendiqué que celle-ci soit obligatoire pour exercer sa profession au quotidien. Tout au contraire, nous avons, à plusieurs reprises, demandé :

Pourquoi les trois tests de dépistage, dans le cadre de l'arrêté ministériel 2021-024, ne sont pas une solution?

Combien de travailleuses et de travailleurs ne sont pas vaccinés (es), dans quelle catégorie d'emploi, quel centre d'activités, quelle région, etc.?

Quels sont les motifs pour refuser la vaccination, ex : maladie, état de santé, enceinte, religieux, etc. ?

Encore aujourd'hui, le MSSS ne nous a ni interpellé ni donné de réponses à toutes nos questions, qui sont plus que légitimes dans le contexte actuel.

Hier, lors du point de presse du MSSS, nous avons appris en même temps que tout le monde que les règles pour la vaccination obligatoire devraient être connues d'ici la fin de la semaine... Nous devons connaître ces mesures et ces règles obligatoire afin de prendre position pour la suite des choses. Le service juridique de la CSQ assure une vigie attentive et fera l'analyse de celles-ci dès qu'elles seront connues, et sera en mesure d'évaluer si des recours doivent s'exercer.

Nous avons demandé au MSSS de vous respecter. Il lui revient de prendre les décisions en conséquence.

Nous vous invitons à suivre les prochains info-Négo.

En toute solidarité,



Claire Montour
Présidente FSQ-CSQ